



**LIVRET D'ACCUEIL
DES INTERNES**



*Ce guide a été conçu pour vous accompagner lors de votre
arrivée au Centre Hospitalier du Nord-Mayenne.*

*Nous vous souhaitons un agréable semestre
au CHNM et en Mayenne.*



Madame, Monsieur,

« Au nom de l'équipe de Direction et de l'ensemble du personnel, je vous souhaite la bienvenue et espère que votre semestre contribuera pleinement à votre formation médicale et à votre accomplissement professionnel »

Catherine CREUZET, Directrice

« L'internat est un moment particulier dans la carrière de tout médecin. Ce sont des années indispensables pour votre formation.

Investissez-vous dans vos stages, gardes et la vie de l'internat.

La communauté médicale du CHNM se doit de répondre à vos attentes de formation et essaiera de rendre votre semestre de stage le plus profitable et le plus riche possible. »

Dr Magida LIGNEL, Présidente de la CME

Dr Véronique BESNARD, Vice-Présidente de la CME

« Nous sommes très heureux de vous accueillir dans notre établissement, au sein de nos équipes où nous essaierons de contribuer au mieux à votre formation médicale, en transmettant des valeurs scientifiques, humaines et d'équipe. ».

Dr Sylvia JOMAA, Référente médicale des internes



DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

(1er étage du bâtiment administratif 229, Bd Paul Lintier)

L'équipe de la Direction des Affaires Médicales du CHNM reste à votre disposition pour toutes vos questions administratives.

- **Lucie BECHEREL**, Directrice RH-AM
- **Valérie MARTINEAU**, Responsable des Ressources Humaines Personnel Médical, poste 7686
- **Maurine COURTEILLE**, Référente des Affaires Médicales, poste 7306
- **Aurélien GIRAULT**, Gestionnaire Affaires Médicales, poste 1425 : Paye
- **Noëlline BELLIARD**, Gestionnaire Affaires Médicales, poste 1420 : Dossier administratif, frais de déplacement, formation

REFERENTE MEDICALE DES INTERNES

- **Docteur Sylvia JOMAA**, Chef de service de Médecine 2

LA CONCIERGERIE

- **Sabrina OLIVO** est disponible pour répondre à toutes vos questions, relatives à la vie dans l'établissement (logements, restauration, etc...) mais aussi aux activités à l'extérieur du CHNM, à son bureau à la Baudrerie ou par téléphone au **1414**.



CARTE DE VISITE DU CHNM



Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM) couvre le territoire du nord du département, soit une population d'environ 93 000 habitants.

Le CHNM est en direction commune avec le CH de Villaines-la-Juhel.

Le CHNM fait partie des sept établissements du Groupement Hospitalier de la Mayenne et du Haut-Anjou (GHT 53)

Le CHNM dispose des activités de soins :

- **Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique,**
- **Santé Mentale (psychiatrie adulte),**
- **Soins de Suite et de Réadaptation,**
- **Unité de Soins de Longue Durée,**
- **Un EHPAD comprenant trois résidences.**

D'un IFSI/IFAS (3 promotions de 80 élèves Infirmiers et une promotion de 30 élèves Aides-Soignants).

Le CHNM est réparti sur trois sites :



Site Rouillois (site historique)



Site La Plaine (santé mentale)



Site Baudrairie (activités MCO)

Il est organisé en six pôles d'activité clinique, médico-technique, administratif et logistique :

Pôle n° 1 UMSSR : Urgences, Médecines, SSR.

Pôle n° 2 ACGO : Anesthésie, Chirurgies et Gynécologie-Obstétrique.

Pôle n° 3 : Santé Mentale.

Pôle n° 4 SMS : Structures Médico-Sociales.

Pôle n° 5 RS : Ressources de Soins.

Pôle n° 6 RGL : Ressources de Gestion Logistiques.

412 lits répartis entre les différentes activités de soins.

165 places : en hospitalisation de jour, SSR réadaptation cardiaque, Chirurgie Anesthésie Ambulatoire, HAD, Santé Mentale, PASA, SSIAD, ESA.

Le Plateau Médico-Technique :

- Un bloc opératoire disposant de 7 salles pour des interventions en chirurgie orthopédique, viscérale, gynécologique...
- Un bloc obstétrical.
- Un service d'imagerie médicale (radiologie conventionnelle, IRM et scanner).
- Des explorations : endoscopies, échographies.
- Une pharmacie à usage intérieur.
- Un service stérilisation.
- Un laboratoire d'analyses médicales (ouvert au public tous les jours...)
- Un service Urgences-SMUR.
- Une Unité Médico-Psychologique.

**1200 PROFESSIONNELS AU SERVICE DES USAGERS
DES PATIENTS ET DES RESIDENTS**



ZOOM SUR LE GHT 53

GHT 53

Le CHNM fait partie du **Groupe Hospitalier de Territoire (GHT) de la Mayenne et du Haut Anjou** composé des 7 Centres Hospitaliers du département :

- Le Centre hospitalier de Laval (établissement support du GHT)
- Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM)
- Le Centre Hospitalier du Haut Anjou (CHHA)
- Le Centre Hospitalier d'Evron
- Le Centre hospitalier d'Ernée
- Le Centre Hospitalier Local du Sud-Ouest Mayennais (CHLSOM)
- Le Centre Hospitalier de Villaines-La-Juhel, en direction commune avec le CHNM



COMMISSION MEDICALE DE GROUPEMENT (CMG)

La CMG, mise en place en janvier 2022, élabore la **stratégie médicale du GHT et contribue à la rédaction du PMSP**. Elle participe à leur mise en œuvre et contribue à l'élaboration de la politique territoriale d'amélioration et de prise en charge des usagers.

Quelques attributions (non exhaustives) : La constitution d'équipes médicales de territoire, le schéma territorial de la permanence et de la continuité des soins, la politique territoriale d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins, le projet social et le projet managérial du groupement, pour leur volet relatif aux personnels médicaux.

Président : Dr Bruno BERDIN, Pharmacien biologiste chef de service du laboratoire du CH Laval.

Vice-Président : Dr Patrick POIRIER, praticien hospitalier du CH du Haut-Anjou.



MOMENTS CONVIVIAUX

Des soirées à destination des internes sont organisées par le GHT en lien avec Laval Economie et le Conseil Départemental.

Ces **soirées** ont vocation à proposer aux internes hospitaliers et ambulatoires des **moments conviviaux** dans différents endroits du département.

Elles sont organisées **tous les mois sur inscription** et contribue à l'attractivité du territoire.

Vous recevrez chaque mois un mail de l'adresse « prodesanté » avec la thématique de chaque soirée.



FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental offre un financement aux internes effectuant un stage en Mayenne.

Pour cela, un dossier est à remplir en début de semestre.



Ce dossier vous est adressé par mail par le Conseil Départemental (sur votre adresse mail de la faculté).

Dans l'optique d'amélioration de sa démarche d'attractivité, un questionnaire vous sera envoyé en fin de semestre.



LES INSTANCES DU CHNM



DIRECTOIRE

Instance collégiale présidée par la Directrice, il est composé de 7 membres, dont une majorité issue du corps médical. Il appuie et conseille la Directrice dans la gestion et la conduite de l'établissement.

La Directrice, en lien avec le Directoire, conduit la politique générale de l'établissement et le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle de la gestion de l'établissement. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel, des personnalités qualifiées et des représentants des usagers (15 membres).

CTE

Présidé par la Directrice de l'établissement, le Comité Technique d'Établissement représente le personnel non médical et est consulté pour tout ce qui concerne le fonctionnement général de l'établissement.

CHST

Présidé par la Directrice de l'établissement, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail contribue à la prévention des risques professionnels, à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de la santé.

CSIRMT

Présidée par le Coordonnateur Général des Soins, la CSIRMT est consultée sur l'organisation générale, l'évaluation, la qualité et la formation des soins paramédicaux.

COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

La Commission Médicale d'Établissement (CME) présidée par le Dr Magida LIGNEL est l'instance de cohésion, de débat et de propositions de la communauté médicale, pharmaceutique, odontologique et maïeutique. Elle représente le personnel médical et participe, par ses avis et décisions, au fonctionnement général de l'établissement.

Compétence consultative. La CME est consultée sur :

- Le projet médical de l'établissement ;
- Le projet d'établissement ;
- Les modifications des missions de service public attribuées à l'établissement ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ;
- Les programmes d'investissement concernant les équipements médicaux Les statuts des fondations hospitalières créées par l'établissement ;
- Le plan de développement professionnel continu relatif aux professions médicales, maïeutiques, odontologiques et pharmaceutiques ;
- Les modalités de la politique d'intéressement et le bilan social.

Compétence informative. La CME est informée sur :

- L'état des prévisions de recettes et de dépenses initial et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats ;
- Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'établissement ;
- Le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement ;
- Les contrats de pôles ;
- Le bilan annuel des tableaux de service ;
- La politique de recrutement des emplois médicaux ;
- L'organisation de la formation des étudiants et internes et la liste des postes que l'établissement souhaite leur ouvrir ;
- Le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- L'organisation interne de l'établissement ;
- La programmation de travaux, l'aménagement de locaux ou l'acquisition d'équipements susceptibles d'avoir un impact sur la qualité et la sécurité des soins.

A votre arrivée vous serez sollicité(e) par la DAM pour la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger à la CME.

LE BUREAU DE LA CME

LES SOUS COMMISSIONS DE LA CME



LE BUREAU DE LA CME

Le bureau de la Commission Médicale d'Établissement (CME) se réunit régulièrement à l'initiative de sa Présidente. Au cours de ses réunions, il peut entendre ou inviter toute personne dont il souhaite solliciter l'avis.

Sa composition :

- La Présidente de la CME ;
- La Vice-Présidente de la CME ;
- Des Vice-Présidents fonctionnels ;
- Des membres de la CME pour représenter cette dernière au sein du Conseil de Surveillance de l'Établissement ;
- Des chefs de pôle ;
- Des praticiens, nommés par la Présidente de la CME, représentant les secteurs d'activité particulièrement sensibles de l'établissement.

Ses missions :

- La préparation des réunions de la CME dont l'ordre du jour est arrêté par le Président après avis du Directeur.
- Le suivi quotidien des dossiers impliquant la CME en lien avec le Directeur et ses collaborateurs.
- La représentation de la CME à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, sur délégation du Président, à l'exception des cas où cette représentation est prévue par voie réglementaire.
- La définition des modalités d'accueil des internes et personnels médicaux nouvellement recrutés.

LES SOUS COMMISSIONS DE LA CME

La CME met en place des commissions nécessaires à la discussion, à l'analyse et à l'élaboration de ses projets, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement médical. Le mandat de ces commissions expire en même temps que celui de la CME.

Ces commissions traitent, entre autres, de :

- l'organisation de la permanence des soins,
- le développement professionnel continu,
- la lutte contre les infections nosocomiales,
- la sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance,
- le circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles,
- les gaz médicaux,
- la prescription des antibiotiques,
- la lutte contre la douleur,
- la liaison alimentation - nutrition,
- les admissions et hospitalisations non programmées.



VOTRE STATUT

VOS DROITS ET OBLIGATIONS



TRAVAIL ET ENSEIGNEMENT

Vos obligations de service sont en temps de travail discontinu pour tous les services (y compris les urgences) et sont fixées à :

- **En stage** : 8 demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre.
- **Hors stage** : 2 demi-journées consacrées à votre formation hebdomadaire en moyenne sur le trimestre dont : 1/2 journée sous la responsabilité du coordonnateur de votre spécialité et 1/2 journée de temps personnel de consolidation des connaissances et compétences. La 1/2 journée de temps personnel n'est pas décomptée comme du travail effectif mais est comptabilisée dans les obligations de service de l'interne.

Des enseignements obligatoires sont dispensés au CHNM dans le cadre de votre cursus universitaire.

CONGES ET ABSENCES

Toute absence doit être validée par le responsable du service via le logiciel Chronos. La DAM s'assure du respect de la réglementation. Pour tous les actes de gestion attachés aux fonctions d'internes, l'interne relève de son CHU : la discipline, la mise en disponibilité, les congés.

Congés annuels :

Vous avez le droit à 30 jours ouvrables (le samedi étant un jour ouvrable), soit 15 jours pour le semestre, à déclarer sur chronos, après avis du responsable de service.

Congés maladie :

Vous devez adresser votre avis d'arrêt de travail dans les 48H à la DAM (volet 3). En cas d'hospitalisation, vous devez dès votre admission, faire parvenir à la DAM un bulletin de situation.

Accident de travail-trajet :

Si vous êtes victime d'un accident de travail ou de trajet, vous devez immédiatement avertir la DAM.

PERMANENCE DES SOINS



Chaque interne doit participer à la permanence des soins et prendre des gardes aux urgences.

La répartition des gardes est organisée conjointement par l'ensemble des internes dans un souci d'équité.

Un tableau des gardes doit être mis à jour dans chronos.

Le service de garde comprend :

- un service de garde normal, une garde de nuit par semaine et un dimanche ou férié par mois.
- un service de garde supplémentaire pour une participation supérieure au service normal.
- Appel au volontariat pour une garde de 20H00 à minuit en cas d'absence d'un sénior aux Urgences (1/2 garde).

A l'issue d'une garde de nuit vous bénéficiez d'un repos de sécurité dont le temps ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service.

REMUNERATION

Vous percevez des émoluments forfaitaires mensuels dont le montant varie suivant une ancienneté calculée en fonction du nombre de stages semestriels accomplis.

Les internes de 1ère et 2ème année perçoivent une indemnité de sujétion dont le montant est fixé par arrêté des ministres chargés du budget, de l'enseignement supérieur et de la santé.

Le paiement des gardes est effectué à M+1 en fonction des dates du planning médical (du premier lundi au dernier dimanche de chaque mois).

Pour chaque garde effectuée, vous percevrez une indemnité forfaitaire de :

- ◆ Garde de nuit de semaine : 234,80 €
- ◆ Demi-garde du samedi après-midi : 128,42 €
- ◆ Garde de nuit de samedi : 256,86 €
- ◆ Garde de journée dimanche et jour férié : 256,86 €
- ◆ Garde de 24h de dimanche et jour férié : 513,72 €

VOS FORMATIONS



FORMATIONS AU CHNM

Pendant toute la durée de votre semestre au CHNM, des formations dispensées par des professionnels médicaux et paramédicaux de l'établissement vous seront proposées (certaines sont obligatoires).

La DAM vous enverra alors un mail sur votre adresse personnelle et professionnelle pour vous indiquer l'objet de la formation, la date, l'heure et le lieu.

INFORMATIQUE

Vos codes informatiques vous seront remis lors de votre premier jour. Une formation vous sera également dispensée pour maîtriser nos logiciels.



FORMATIONS HORS CHNM

Pendant votre semestre, vous serez susceptible de vous rendre à Angers pour des formations/cours.

Les remboursements de frais de déplacements se feront uniquement après envoi du formulaire (disponible sur l'intranet Ennov) de demande de remboursement de frais (avec justificatifs) à la DAM.

Ce remboursement sera pris en compte sur votre paye à M+1. Vous ne pourrez pas percevoir de remboursement de frais pour les formations personnelles (Ex : DU).



UNE BIBLIOTHEQUE MEDICALE A VOTRE DISPOSITION



La bibliothèque médicale possède une base de documentaire riche avec environ 5 000 ouvrages répertoriés et 121 revues médicales et paramédicales.

Des recherches documentaires et thématiques peuvent être effectuées, notamment grâce au bouquet de revues électroniques sur www.em-premium.com auquel l'établissement est adhérent, des recherches documentaires peuvent être effectuées dans différentes spécialités : anesthésie/réanimation, cardiologie, dermatologie, médecine d'urgence...

Ces revues sont régulièrement mises à jour. **Em-prénium est accessible depuis tous les postes informatiques du CHNM.**

Vous pouvez emprunter 5 ouvrages sur simple demande pour une durée d'un mois renouvelable.

Contact : Anne QUILLAC—02 43 08 22 51 ou 2451—mail : aquillac@ch-mayenne.fr

VOTRE HEBERGEMENT



VOTRE LOGEMENT A L'ARRIVEE

L'après-midi précédent votre premier jour au CHNM, vous pourrez récupérer les clés de votre logement à l'accueil (186 Rue de la Baudrairie 53100 MAYENNE) ainsi qu'un contrat de mise à disposition de votre logement à titre gratuit que vous devrez signer.

Le CHNM dispose de 2 internats avec jardin, cuisine aménagée et équipée, lave-linge, sèche-linge, un salon avec clic-clac, TV et wifi.

Dans chaque chambre, vous disposez d'un lit 2 places, un bureau, un placard, la salle d'eau et WC sont en commun pour 2 chambres.



VOTRE LOGEMENT AU DEPART

Compte tenu de votre départ et de l'arrivée des internes du prochain semestre le même jour, voici les modalités concernant le nettoyage de votre logement :

Étant donné que l'équipe d'hygiène entretien ne passe pas les week-end et jours fériés, merci de veiller à ce que les parties communes soient laissées dans un état de propreté convenable.

De plus, merci de bien vouloir réaliser le ménage de votre logement afin que les nouveaux arrivants puissent en prendre possession dans les meilleures conditions.

Les clés du logement seront à déposer au standard le jour de votre départ au plus tard à 12h.

LES REPAS

Sur demande, un plateau-repas pourra être mis à votre disposition le soir précédent votre premier jour.

Pour le petit-déjeuner : des baguettes fraîches sont déposées chaque matin dans la cuisine de votre internat. Vous pourrez également y retrouver du café, chocolat en sachet, lait, eau, sucre et confitures.

Pour vous restaurer le midi (sauf service des urgences : plateau-repas dans le service), un self est ouvert de 11h30 à 14h00 du lundi au vendredi (hors férié).

Pour vous restaurer le soir : si vous le souhaitez, un plateau-repas pourra être déposé à l'internat sinon une cuisine est à votre disposition.

Pour information, vos repas sont pris en charge par le CHNM, ils apparaissent en avantage en nature sur votre bulletin de salaire.



Pour tout complément d'information vous pouvez contacter

Sabrina OLIVO
au service Conciergerie au 1414 ou par mail : conciergerie@ch-mayenne.fr

Du lundi au vendredi
de 7h45 à 15h30

INFORMATIONS UTILES



Mayenne, commune de la région des Pays de la Loire, située à environ 1h30 de Rennes, d'Angers et du Mans, 1h30 de St Malo et 1h30 de Paris par TGV.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site www.ville-mayenne.fr et www.mayenne-communaute.net

Où sortir à Mayenne ?

Le site internet www.maypac.fr vous permettra de découvrir toutes les activités proposées à Mayenne durant votre séjour.



Transport collectif de la Ville de Mayenne

Se déplacer à Mayenne...

La ville met à la disposition de tous les usagers 2 bus gratuits du lundi au vendredi de 13h à 19h.

La ville compte 35 arrêts de bus, il y passe un bus toutes les 45 mn.



